



Vente d'herbe sur pied par fenaison

En séance du 14 avril 2025, le Collège communal a décidé de vendre l'herbe sur pied, croissant sur les lots suivants :

N°du lot	Commune division	et	Nom de rue ou Lieu-dit	Section et n° parcellaire	Contenance approximative
1	Maissin (Our)		Since Jean Gérot 14,15,16,17	5 ème Div Sion C n°1587 Y (partie) et 1587 X	4 Ha 41 a 80 Ca
2	Maissin (Our)		Virée Basse Voie 26,27,28	5 ème Div Sion C 1793T4 (partie)	2 Ha 96 a 00 Ca
3	Carlsbourg (Merny)		Virée de la Goutelle 13 A,13B,13C	2ème Div Sion C473 A (partie)	2 Ha 74 a 65 Ca
4	Carlsbourg (Merny)		Ingues de Noël 7	2ème Div Sion C 476F (partie)	2 Ha 74 a 55 Ca
CPAS					
5	Carlsbourg		Champ Monseu + Avenue Arthur Tagon	Sion D – 784T , 785 E2	4ha 16a 12ca

L'accès aux parcelles visées ci-dessus est strictement limité au temps nécessaire pour le fauchage, le fanage et le ramassage de l'herbe, sans possibilité pour l'acquéreur d'utiliser le bien à d'autres fins et ce, maximum deux fois par an. L'accès est strictement interdit au-delà du **30/09/2025**. L'herbe croissant sur les parcelles constitue 5 lots différents, vendus **par voie d'offre**.

Les offres sont transmises par pli postal recommandé, libellé au nom du Collège communal ou déposées contre accusé de réception **pour le 30/04/2025 à 11 heures au plus tard**.

Conditions, renseignement et **formulaire** d'offre disponibles sur simple demande auprès de Madame Cindy ANCION – cindy.ancion@paliseul.be – 061/275.982.

Par le Collège :

La Directrice Générale,

E. HEGYI



Le Bourgmestre,

A. PONCELET